

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-174

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2022-174

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un volume d'eau épurée en sortie de la station d'épuration de Louis Fargue entre Bordeaux Métropole et la société Mixener - Décision - Autorisation

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet urbain des Bassins à Flot à Bordeaux, la société Mixener, filiale de Bordeaux Métropole Energies, a développé un projet de réseau de chaleur privé à partir de la valorisation des calories issues des effluents de la station d'épuration de Louis Fargue.

Une convention a ainsi été conclue le 11 juin 2012 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la société Mixener afin d'établir les conditions techniques, juridiques et financières de l'utilisation d'un volume d'eau épurée en sortie de la station d'épuration.

Il est aujourd'hui proposé de conclure un avenant à cette convention pour d'une part, acter le transfert des obligations de la société Mixener à la société Energie des bassins, et d'autre part modifier la redevance relative à l'utilisation des effluents à la suite de travaux intervenus sur l'échangeur de calories.

1) Transfert de la convention à la société Energie des bassins

La délibération n° 2012/0212 du Conseil du 13 avril 2012 de la CUB, approuvant la convention, précisait en effet que la société Mixener intervenait pour le compte d'une société ad hoc en cours de création.

Cette convention n'a désormais d'utilité que pour la société Energie des bassins (EDB), filiale de Mixener, dans le cadre de l'exploitation du réseau de chauffage et de rafraîchissement des Bassins à flot et n'a été conclue qu'au regard de cette utilité future. A ce jour c'est la société EDB qui est en charge de l'exploitation du réseau de chauffage et de rafraîchissement des Bassins à flot, la société Mixener n'intervenant plus directement dans celle-ci.

Il apparaît donc légitime d'organiser le transfert de cette convention à la société EDB par un avenant tripartite. Ainsi, à la date d'entrée en vigueur du présent avenant, la société EDB se trouvera pleinement et intégralement subrogée dans les droits et obligations qui naissent de la convention du 11 juin 2012 pour Mixener et deviendra l'interlocuteur unique de Bordeaux Métropole pour l'exécution de la convention.

2) Modification de la surface de l'échangeur de calories à la suite de la mise en service de la deuxième tranche des travaux

La surface de l'échangeur de calories ayant augmenté depuis l'entrée en vigueur de cette convention (mise en œuvre de la deuxième tranche de travaux de la plateforme de valorisation des effluents), il convient de conclure un avenant à cette convention afin d'adapter certaines de ses dispositions.

A la suite de la mise en œuvre en 2021 de la deuxième tranche de travaux de la plateforme de valorisation des effluents, la surface de l'échangeur de calories, fixée dans la convention conclue le 11 juin 2012, a augmenté : celle-ci a désormais une surface totale de 711,72 m².

Le calcul de la redevance annuelle relative à l'utilisation des effluents étant réalisé en fonction de la surface de l'échangeur, il convient donc d'actualiser également les dispositions financières de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2012/0212 du 13 avril 2012 approuvant la convention entre la CUB et la société Mixener sur la mise en place d'un réseau de chaleur,

VU la convention de mise à disposition d'un volume d'eau épurée en sortie de la station d'épuration Louis Fargue conclue le 11 juin 2012 entre la CUB et la société Mixener,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un avenant à la convention du 11 juin 2012 afin :

- D'acter le transfert des obligations de la société Mixener à la société Energie des bassins,
- De modifier la redevance relative à l'utilisation des effluents à la suite de travaux intervenus sur l'échangeur de calories impactant sa surface,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant ci-annexé à la convention de mise à disposition d'un volume d'eau épurée en sortie de la station d'épuration Louis Fargue conclue le 11 juin 2012 entre Bordeaux Métropole et la société Mixener,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé,

Article 3 : d'imputer les recettes sur le budget annexe assainissement, chapitre 75, compte 7588,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	la Vice-présidente,
	Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE